

On va perdre des gamines voilées ? Bon débarras !

écrit par Christine Tasin | 2 avril 2025



La taekwondoïste iranienne Mobina Nematzadeh sur le podium, le 7 août 2024, lors des Jeux olympiques de Paris. (CHINE NOUVELLE / SIPA)



La taekwondoïste iranienne Mobina Nematzadeh sur le podium, le 7 août 2024, lors des Jeux olympiques de Paris. (CHINE NOUVELLE / SIPA)

C'est abominable, inacceptable, liberticide et misogyne. Quoi donc ? Que la France, avec son histoire, en soit arrivée à s'inquiéter de manquer de sportives... Que nenni. C'est plutôt du fait que des filles ne puissent pas faire de sport parce que leur « croyance », celle de leur famille, celle de leur « communauté » est que si on voit leurs cheveux c'est comme si elles montraient leur con à tout le monde et donc que ce sont des salopes que pas un musulman pratiquant ne voudra épouser, se sentant cocufié à la face du monde entier !

Et ce sont des croyances archaïques d'il y a 1400 ans qui vont faire passer des centaines d'heures de débat à l'Assemblée nationale... Histoire d'empêcher les petites musulmanes qui le voudraient d'échapper, fût-ce le temps d'une course, à l'oppression des jaloux et des cocus.

Tu es française, tu veux vivre en France, tu veux faire du sport en France, tu fais comme les Français. A Rome comme les Romain. En France comme les Français. Tu te sens nue sans ton voile ? Tu n'en mourras pas et tes propres filles valent bien une sensation difficile

provisoire, non ? Libère tes filles, bordel !

« On va perdre des gamines ! » : la proposition de loi sur l'interdiction du voile en compétition divise le monde sportif amateur.

Un texte du parti Les Républicains, déjà adopté au Sénat, propose de généraliser l'interdiction du port de signes religieux à toutes les compétitions sportives. Soutenue par certaines fédérations, la proposition inquiète les athlètes voilées et certains clubs qui redoutent un recul de la pratique sportive des femmes musulmanes.

En mai dernier, Morgane a vécu une « humiliation ». Ce jour-là, elle vient soutenir ses coéquipières de l'équipe de basketball de La Croix-Saint-Ouen (Oise), lors d'une rencontre départementale à laquelle elle ne participe pas. Depuis une semaine, cette conseillère bancaire, qui joue au basket depuis deux décennies et s'est convertie à l'islam il y a douze ans, porte un foulard sur ses cheveux. Un geste qu'elle a « choisi » car il s'inscrit dans son « cheminement spirituel », tient-elle à préciser.

Mais la présence de Morgane sur le banc de son équipe ne passe pas inaperçue. Fin 2022, la Fédération française de basketball a en effet interdit « le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique » en compétition. L'arbitre exige donc que Morgane retire son voile ou rejoigne les tribunes avec le public. Un compromis est finalement trouvé : la jeune femme assiste au match depuis une chaise, en retrait du terrain.

Un an après ce match, Morgane n'a pas retrouvé les terrains de basket. Faute de pouvoir jouer avec son hijab sportif, un voile qui couvre le crâne et la nuque, mais pas le visage, elle a choisi d'arrêter le sport en club.

Une exception française

Cette situation est loin d'être isolée. Le port du voile, comme celui d'autres signes religieux, fait déjà l'objet de restrictions dans le sport. Mais face à l'hétérogénéité des règles, une proposition de loi (Nouvelle fenêtre) des Républicains (LR), adoptée en première lecture au Sénat mi-février, avec le soutien du gouvernement, propose

de généraliser son interdiction. Et ce, y compris dans le sport amateur.

Aujourd'hui, le port de signes religieux est banni pour les salariées des fédérations sportives, et pour les personnes sur lesquelles elles ont autorité (arbitres, cadres techniques...). La raison ? « Les principes de laïcité et de neutralité du service public », précise la loi du 24 août 2021(Nouvelle fenêtre). Cette obligation de neutralité s'étend également aux athlètes sélectionnés en équipe de France, considérés comme des représentants du service public du sport. Lors des Jeux olympiques 2024 à Paris, la sprinteuse française Sounkamba Sylla a ainsi dû troquer son foulard contre une casquette.



La sprinteuse française Sounkamba Sylla, entourée de ses coéquipières de relais 4x400m, à Saint-Denis, lors des Jeux olympiques de Paris, le 9 août 2024. (JEWEL SAMAD / AFP)

https://www.francetvinfo.fr/societe/on-va-perdre-des-gamines-la-proposition-de-loi-sur-l-interdiction-du-voile-en-competition-divise-le-monde-sportif-amateur_7152732.html

Mais on sent bien, avec la volte-face de Bayrou, le

poids des dhimmis de LFI, du PS aussi sans doute, des macronistes et des LR toujours aussi cons au fond que le sort de nos petites sportives musulmanes est déjà offert en holocauste sur l'autel du dhimmi correct, sur l'autel de la. conquête de la France par l'islam, sur l'autel de la chasse aux sorcières patriotes, les dinosaures du droit des femmes, le vrai, celui d'être des citoyennes avec les mêmes droits et devoirs que les citoyens .

Ô rage ! Ô désespoir ! Ô vieillesse ennemie ! N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ?